



Conseil municipal

Séance du jeudi 9 décembre 2021

Compte rendu

*Rappel des délibérations adoptées
au cours de la séance du mardi 28 septembre 2021*

1. Taxe foncière sur les propriétés bâties
2. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'amicale des sapeurs-pompiers de Criguetot
3. Contrat d'assurance des risques statutaires
4. Adhésion au Comité National de l'Action Sociale
5. Création d'un emploi pour un poste d'agent administratif dans le cadre du dispositif Parcours Emploi et Compétences Contrat Unique d'Insertion Contrat d'Accompagnement dans l'emploi (PEC CUI-CAE)
6. Création de poste d'attaché principal pour avancement de grade suite à réussite de l'examen professionnel
7. Création de l'indice de cavités souterraines ICS 76196-XXX dans le RICS de la commune
8. Requalification de marnières en indice traité
9. Dénomination de rue – route de la Ferme de la Forge
10. Communauté urbaine du Havre – Arrêt du projet de Programme Local de l'Habitat (PLH)
11. Communauté urbaine du Havre – Autorisation de signature d'une convention relative à la gestion du service des bases adresses locales
12. Communauté urbaine du Havre- Autorisation de signature d'une convention de gestion technique dans la réalisation d'un modèle de site internet
13. Questions diverses

Ordre du jour de la séance

1. **Compte rendu des décisions prises par Monsieur le maire au titre des délégations du conseil municipal**
2. **Approbation du règlement intérieur communal**
3. **Mise en place du Compte Epargne Temps**
4. **Modification du régime indemnitaire RIFSEEP**
5. **Approbation de la journée de solidarité**
6. **Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation**
7. **Adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de Seine-Maritime**
8. **Créations/suppressions de poste suite à des avancements de grade**
9. **Rapport de protection sociale complémentaire**
10. **Finances- Commission locale d'évaluation des charges transférées – rapport du 24 septembre 2021 – Dossier n°2 – Evaluation des charges relatives à la dissolution du SIGCDI – Approbation**
11. **Finances – Commission locale d'évaluation des charges transférées – rapport du 24 septembre 2021 – Dossier n°3 – Evaluation complémentaire des charges de taxe foncière relatives au transfert des parcs de stationnement en ouvrage – approbation**

12. Finances – Commission locale d'évaluation des charges transférées- rapport du 24 septembre 2021 – Dossier n°4 – Evaluation des charges relatives au transfert du parking Simone Veil – Approbation
13. Finances – Commission locale d'évaluation des charges transférées- rapport du 24 septembre 2021 – Dossier n°5 – Reversement à la commune de Saint Vigor d'Ymonville d'un transfert de charges lié à une voirie transférée – Approbation
14. Finances - Commission locale d'évaluation des charges transférées- rapport du 24 septembre 2021 – Dossier n°6 – Ajustement du transfert de charges de la voirie de la ville du Havre – Approbation
15. Finances - Commission locale d'évaluation des charges transférées- rapport du 24 septembre 2021 – Dossier n°7- Réforme de la taxe d'habitation- Approbation
16. Finances - Commission locale d'évaluation des charges transférées- rapport du 24 septembre 2021 – Dossier n°8- Evaluation des charges relatives à l'enlèvement des encombrants à domicile – Approbation
17. Finances – clôture du budget Zone d'activités
18. Centre Médico-social- Autorisation de signature de la convention d'occupation précaire avec le Département
19. Vélo Club de Nointot- demande de subvention exceptionnelle
20. Approbation du programme des travaux du Syndicat Départemental d'Energie – Monument aux morts Avenue du Docteur AUBRY
21. Autorisation pour le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget général de l'exercice précédent)
22. Acquisition de la parcelle section C N°541 en vue de la construction d'un atelier municipal
23. Autorisation de consultation d'une maîtrise d'œuvre pour la construction d'un gymnase communal
24. Cession de terrains à SEMINOR et résiliation de deux baux emphytéotiques
25. Questions diverses

1. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le maire au titre des délégations du conseil municipal

- Une demande de subvention est présentée au Département de la Seine-Maritime, au titre de l'aide à la réhabilitation d'un équipement extérieur, soit un terrain de pétanque.
Le coût total est évalué à 15 534,00 euros hors taxes, soit 17 087,40 euros TTC.
Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 25% du montant HT des travaux, soit 3 883,50 euros.
- Une seconde demande de subvention est présentée au Département de la Seine-Maritime, au titre de l'aide à la réalisation de travaux d'amélioration des bâtiments scolaires.
Le coût total est évalué à 10 063,91 euros hors taxes, soit 12 076,69 euros TTC.
Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 30% du montant HT des travaux, soit 3 019,17 euros.

2. Approbation du règlement intérieur pour les agents communaux

Monsieur le maire rappelle qu'il est important (mais non obligatoire par rapport à la taille de notre commune) de se doter d'un règlement intérieur s'appliquant à l'ensemble du personnel communal précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la mise en place de ce règlement intérieur pour les agents communaux à compter du 1^{er} janvier 2022.

3. Mise en place du Compte Epargne Temps

Monsieur le maire rappelle que le compte épargne temps (CET) est ouvert aux agents titulaires et contractuels justifiant d'une année de service. Les stagiaires et les contractuels de droit privé ne peuvent bénéficier du CET.

L'initiative en revient à l'agent qui formule sa demande à l'autorité territoriale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la mise en place du Compte Epargne Temps à compter du 1^{er} janvier 2022.

4. Modification du régime indemnitaire RIFSEEP

Monsieur le maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier la délibération existante n°18.39 prise le 14 juin 2018, instaurant le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale.

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention) autorise Monsieur le maire à modifier le régime indemnitaire RIFSEEP mis en place au sein de la commune.

5. Approbation de la journée de solidarité

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité dans la collectivité.

Il propose que cette journée soit effectuée de la manière suivante :

- La répartition du nombre d'heures dues sur plusieurs journées ou réalisées par les agents tout au long de l'année civile selon les services.

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce de manière favorable sur les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité à compter du 1^{er} janvier 2022.

6. Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation

Monsieur le maire propose la création d'un emploi d'Adjoint d'Animation à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2022, pour exercer les missions polyvalentes d'Animateur sportif et d'Animateur scolaire. Il précise que ce poste est déjà existant mais qu'il convient de placer en stage l'agent qui est en contrat à durée déterminée et qui remplit ses fonctions avec satisfaction.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la création de cet emploi permanent.

7. Adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de Seine-Maritime

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le Centre de Gestion de la Seine-Maritime assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Au-delà des missions obligatoires, le CdG 76 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par l'exercice d'autres missions dites optionnelles.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'adhésion de la commune aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

8. Créations/suppressions de poste suite à des avancements de grade

Pour tenir compte de l'évolution des carrières des agents communaux, Monsieur le maire propose au Conseil Municipal, suite à des avancements de grade, la création de nouveaux postes et suppression des anciens.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise les créations de poste et suppression des anciens suite à des avancements de grade.

9. Rapport de protection sociale complémentaire

Monsieur le maire explique que l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 redéfinit la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents fonctionnaires et contractuels de droit public.

Ainsi, la **participation financière des employeurs publics, jusqu'à présent facultative, deviendra obligatoire** au :

- 1^{er} janvier 2025 pour les contrats de prévoyance souscrits par la voie de la labellisation ou de la convention de participation. L'aide de l'employeur sera au minimum de *20% d'un montant de référence précisé par décret*,
- 1^{er} janvier 2026 pour les contrats de santé souscrits par la voie de la labellisation ou de la convention de participation. L'aide de l'employeur sera alors de *50% minimum d'un montant de référence précisé par décret*.

Pour la mise en œuvre de cette réforme au niveau local, l'ordonnance prévoit que les collectivités et leurs établissements organisent, au sein de leurs assemblées délibérantes, un débat sur la protection sociale complémentaire dans un délai d'un an à compter de la publication de l'ordonnance, soit avant le 18 février 2022 puis, régulièrement, dans un délai de 6 mois à la suite du renouvellement général de ces assemblées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet son avis favorable et prendre acte :

- des nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux (ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021),
- du projet des Centres de Gestion Normands de s'associer pour conduire à une échelle régionale les consultations en vue de conclure deux conventions de participation en santé et prévoyance,
- pour participer à l'enquête lancée par les Centres de Gestion afin de connaître les intentions et souhaits des collectivités et de leurs établissements en matière de prestations sociales complémentaires.

10. Finances- Commission locale d'évaluation des charges transférées – rapport du 24 septembre 2021 – Dossier n°2 – Evaluation des charges relatives à la dissolution du SIGDCI – Approbation

Monsieur le maire informe l'assemblée que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) s'est réunie le 24 septembre dernier afin d'évaluer les charges relatives à la dissolution du Syndicat Intercollectivités pour la Gestion et le Développement d'un Centre Informatique (SIGDCI). Le montant du transfert de charges pour la Ville du Havre serait de 1.566.235 € à compter du 1er janvier 2020.

Les missions sont depuis assurées par la direction des systèmes d'information et de l'innovation numérique (DSIIN), direction mutualisée de la Communauté Urbaine qui a repris la totalité des dépenses et recettes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur le rapport d'évaluation du coût net des charges transférées suite à la dissolution du SIGDCI.

11. Finances – Commission locale d'évaluation des charges transférées – rapport du 24 septembre 2021 – Dossier n°3 – Evaluation complémentaire des charges de taxe foncière relatives au transfert des parcs de stationnement en ouvrage – approbation

Monsieur le maire informe l'assemblée que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) s'est réunie le 24 septembre dernier afin d'évaluer le transfert de charges complémentaires relatives à la taxe foncière des parcs de stationnement. Cette charge complémentaire pour la ville du Havre serait de 114.811€ à compter du 1er janvier 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur le rapport d'évaluation du coût net des charges transférées suite au transfert des parcs de stationnement en ouvrage.

12. Finances – Commission locale d'évaluation des charges transférées- rapport du 24 septembre 2021 – Dossier n°4 – Evaluation des charges relatives au transfert du parking Simone Veil – Approbation

Monsieur le maire informe l'assemblée que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) s'est réunie le 24 septembre dernier afin d'évaluer les charges relatives au transfert du parking Simone Veil au Havre. Cette nouvelle charge pour la ville du Havre s'élèverait à 86.122€ à compter du 1er janvier 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur le rapport d'évaluation du coût net des charges transférées suite au transfert du parking Simone Veil.

13. Finances – Commission locale d'évaluation des charges transférées- rapport du 24 septembre 2021 – Dossier n°5 – Reversement à la commune de Saint Vigor d'Ymonville d'un transfert de charges lié à une voirie transférée – Approbation

Monsieur le maire informe l'assemblée que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) s'est réunie le 24 septembre dernier afin d'évaluer le reversement à la commune de Saint Vigor d'Ymonville d'un transfert de charges lié à une voirie restituée. La somme de 2.288€ serait donc réintégrée dans les attributions de compensation de la commune de Saint Vigor d'Ymonville à compter du 1er janvier 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur le rapport d'évaluation du coût net des charges transférées suite au transfert d'une voirie restituée.

14. Finances - Commission locale d'évaluation des charges transférées- rapport du 24 septembre 2021 – Dossier n°6 – Ajustement du transfert de charges de la voirie de la ville du Havre – Approbation

Monsieur le maire informe l'assemblée que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) s'est réunie le 24 septembre dernier afin d'évaluer l'ajustement du transfert de charges de la voirie de la ville du Havre. Il s'agirait de procéder au reversement de la somme de 185.820€ à compter du 1er janvier 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur le rapport d'évaluation du coût net des charges transférées suite au transfert de charges de la voirie de la ville du Havre.

15. Finances - Commission locale d'évaluation des charges transférées- rapport du 24 septembre 2021 – Dossier n°7- Réforme de la taxe d'habitation- Approbation

Monsieur le maire informe l'assemblée que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) s'est réunie le 24 septembre dernier afin d'évaluer l'ajustement du transfert de charges du fait de la réforme de la taxe d'habitation.

Il s'agit de valider à compter du 1^{er} janvier 2021, des ajustements pour les communes concernées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur le rapport d'évaluation du coût net des charges transférées suite à la réforme de la taxe d'habitation.

16. Finances - Commission locale d'évaluation des charges transférées- rapport du 24 septembre 2021 – Dossier n°8- Evaluation des charges relatives à l'enlèvement des encombrants à domicile – Approbation

Monsieur le maire informe l'assemblée que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) s'est réunie le 24 septembre dernier afin d'évaluer les charges relatives à l'enlèvement des encombrants à domicile au Havre. Cette nouvelle charge pour la ville du Havre s'élèverait à 239.616 € à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur le rapport d'évaluation du coût net des charges transférées relatives à l'enlèvement des encombrants à domicile.

17. Finances – clôture du budget Annexe Zone d'activités

Monsieur le maire informe l'assemblée que suite au transfert de compétence de la Zone d'activités de l'Ormerie auprès de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, le budget annexe communal n'a plus lieu d'exister.

Les dernières écritures ont été passées. Il s'agit maintenant de le clôturer.

Il s'agit également de prendre une décision modificative sur le budget annexe ZAC dans ce cadre :

Chapitre/Compte	BP ZAC 2021	Modification	Nouveaux crédits
65888 – Charges diverses	0 €	+ 0.02 €	0.02 €
774 – Subventions exceptionnelles	0 €	+ 0.02 €	0.02 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur la clôture du budget annexe Zone d'activités et la décision modificative du budget annexe ZAC en découlant.

18. Centre Médico-social- Autorisation de signature de la convention d'occupation précaire avec le Département

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'aux termes d'une convention d'occupation précaire en date du 16 novembre 2010, le Département de la Seine-Maritime nous loue, pour les besoins de ses services sociaux, un local de 170 m² environ situé route de Turretot à Criquetot-l'Esneval.

Ce local n'étant pas adapté aux besoins départementaux, la mairie a proposé au Département l'utilisation de l'ancien logement de fonction, situé dans l'école élémentaire communale, après y avoir réalisé les travaux d'aménagement nécessaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la signature de la convention d'occupation précaire avec le Département.

19. Vélo Club de Nointot- demande de subvention exceptionnelle

Monsieur le maire informe l'assemblée d'une demande de subvention exceptionnelle de la part du Vélo Club de Nointot nous rappelant leur investissement au sein de la commune avec entre autres, une grande course organisée chaque année avec comme point d'arrivée la commune de Criquetot ou encore leur participation au Téléthon.

Monsieur le maire propose ainsi de verser au Vélo Club de Nointot une subvention exceptionnelle d'un montant de 250 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce à l'unanimité sur le versement de cette subvention exceptionnelle.

20. Approbation du programme des travaux du Syndicat Départemental d'Energie – Monument aux morts Avenue du Docteur AUBRY

Monsieur le maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire ci-dessous :

N° dossier	Opération	Montant prévisionnel	Part Communale
Projet-AVP-M2130-1-1-1	Monument aux morts – Avenue du Dr AUBRY	11 330,54 € TTC	6 920,28 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur cette programmation de travaux électriques situés au monument aux morts Avenue du Docteur Aubry.

21. Autorisation pour le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget général de l'exercice précédent)

Monsieur le maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que : « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, permet à Monsieur le maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal, qui devra intervenir avant le 15 Avril 2022.

22. Acquisition de la parcelle section C N°541 en vue de la construction d'un atelier municipal

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil, qu'un projet de création d'un nouvel atelier municipal a été exposé à la réunion de travail en date du 10 novembre. Ce dernier permettrait de répondre aux besoins de stockage du matériel mais aussi d'avoir un atelier et espace de travail conforme à la réglementation en vigueur.

Il est envisagé d'implanter cet atelier sur la zone d'activités de l'Ormerie, sur la parcelle cadastrée Section C n°541 d'une superficie de 3996 m².

Cette zone d'activités appartenant désormais à la Communauté Urbaine du Havre Seine Métropole, il est nécessaire de les solliciter pour leur demander l'acquisition de cette dernière.

Il est donc proposé de faire une offre d'achat à 23,50 euros le m².

Soit 23,50 euros X 3996 m² = 93 906,00 euros

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur cette acquisition.

23. Autorisation de lancement d'un marché à procédure adaptée de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un gymnase communal

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil, que le projet de construction d'un gymnase communal a été exposé à la réunion de travail en date du 10 novembre 2021.

Il est envisagé d'implanter celui-ci d'une superficie de 1170 m² (Largeur : 26m ; Longueur : 45m) sur la parcelle cadastrée section A 1097, à la suite des terrains de tennis.

Il s'agit désormais de désigner un maître d'œuvre pour définir les besoins et réaliser le DCE (document de consultation des entreprises) pour la réalisation des travaux.

Le marché sera lancé selon la procédure adaptée (Article R2123-1 du code de la commande publique modifié par le Décret n° 2021-357 du 30 mars 2021).

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à lancer le marché de maîtrise d'oeuvre.

24. CESSIION DE TERRAINS A SEMINOR ET RESILIATION DE DEUX BAUX EMPHYTEOTIQUES

M. le Maire explique qu'une délibération n°21.16 a été prise lors du conseil municipal du 27/05/21 mais qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la rédaction de cette dernière.

Il s'agit donc de la rectifier.

L'estimation du service des domaines, consulté par Seminor, s'établit à 25 € le m², soit 122 175 € et non 112 175 €, pour une superficie totale des cinq parcelles de 4 887 m².

Par ailleurs, à l'époque de la réalisation des deux résidences, la commune avait pris à sa charge les frais de viabilisation pour un montant de 130 000 €. La société Seminor accepte de compenser cette dépense, en ajoutant cette somme à son prix d'acquisition qui passe ainsi à 252 175 € et non 242 175 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve la modification de la délibération n° 21.16 du 27/05/21,
- approuve la cession à Seminor des parcelles cadastrées section A n° 1109, 1110, 1157, 1159 et 1160 au prix de 252 175 €,
- autorise M. le Maire à signer les actes de transfert de propriété et de résiliation des deux baux emphytéotiques.

25. Questions diverses

Le MAIRE

Alain FLEURET
